



Compost des voisins très proche de ma fenêtre.

Par Tatoetugo

Bonjour et merci pour votre forum .

Les voisins ont eu l'idée de mettre leur bac à compost à 1m de ma fenêtre. Je suis en location et ma fenêtre donne sur leur jardin. Par discrétion, depuis qu'ils sont là nous avons maintenu les volets entrebâillés et nous n'entrouvons la fenêtre qu'en cas de besoin d'aération. J'avais remarqué des mauvaises odeurs style Ammoniac, vieille urine. nous avons nettoyé les pièces concernées et ça n'a rien changé. Désormais l'odeur imprègne la maison.

Y a-t-il des règles en ce qui concerne les composteurs de distance par rapport au lieu de vie? En période de chaleur c'est un vrai puanteur et surtout nous ne pouvons plus aérer, la maison est vieille, les fenêtres ne sont pas étanches à l'air, donc même fenêtres fermées ça pue

Ils ont un terrain assez grand pour le mettre ailleurs que sous ma fenêtre. Ce n'est donc pas une question de place.

Merci pour votre réponse

Cdt

Marysejannin

Par Zénas Nomikos

Bonjour,

a priori, vous êtes victime d'un trouble anormal du voisinage.

Vous pouvez envisager dans un premier temps d'avoir recours aux services gratuits du conciliateur de justice :
[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1736]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1736[/url]

Vous pouvez aussi envisager la voie contentieuse.

Pour aller plus loin et faire le tour de la question :
[url=https://www.avocats-victime.fr/publications/victime-de-nuisances-olfactives]https://www.avocats-victime.fr/publications/victime-de-nuisances-olfactives[/url]

Par dudu27

bonjour je commencerais par faire intervenir le maire de la commune car je pense qu'il y a des distances à respecter
bon courage

Par Zénas Nomikos

Rebonjour,

vu qu'il s'agit d'une contravention de troisième classe, vous pouvez aussi demander aux gendarmes de venir chez vous pour constater et verbaliser le voisin indélicat.

Je pense que dans un premier temps les gendarmes iraient voir votre voisin pour lui demander de se mettre en conformité. Dans un second temps ils pourraient verbaliser si les nuisances olfactives devaient perdurer.